Image not found or type unknown

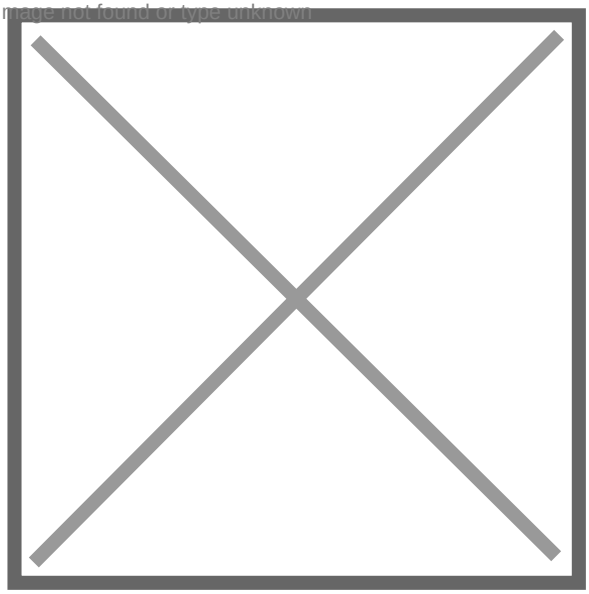

Non prise en charge assurance credit auto

Par **gouveia**, le **22/11/2008** à **11:49**

bonjours
lors de l'achat de mon vehicule a credit j'ai souscrit une assurance perte d'emploi,deces et invaliditer, j'ai perdu mon emploi au mois de janvier 2008 et donc j'ai demander a ma maison de credit de bien vouloir prendre en compte ma situation et de prendre en charge mon credit avec l'assurance , l'assurance ma repondu qu'il ne prendrai pas mon dossier en compte car j'ai ete licencier pour faute grave et que c'est marquer sur le contrat que pour faite grave ou faute lourde l'assurance ne prend pas en compte. hors sur le contrat que j'ai signé il n'apparait nulle part cette soit disente clause .
donc j'ai repris contact avec la societe cartif (assurance credit) et ils me disent de contesté ,mais comment faire?si quelqu'un peut me renseigner ce serai simpas. meci pour vos reponse.

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **09:11**

bonjour, bizarre je vois pas le lien entre la perte de votre emploi surtout son motif "faute grave" et la non-prise en charge par l'assureur crédit, que dit les conditions générales du contrat quant à la prise en charge en cas de perte d'emploi, cordialement

Par **gouveia**, le **23/11/2008** à **11:57**

bonjour,justement sur le contrat que j'ai a la maison il n'est pas indiqué dans les conditions generale qu'en cas de licenciment pour faute grave l'assurance ne prend pas en compte le crédit .

merci de votre reponse .

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **12:01**

dans ce cas contactez le médiateur en assurance, 1 rue jules Lefebvre 01 53 21 50 36 au 75431 Paris cédex 09, cordialement

Par **gouveia**, le **23/11/2008** à **12:30**

merci pour les renseignements.
au revoir

Par **pepere1975**, le **17/01/2009** à **16:26**

Bonjour Gouvéia,

Je suis tombé sur votre requête et je suis dans le même cas que vous avec le même problème refus de la prise en charge pour un problème de licenciement pour faute grave alors que je n'ai jamais reçu quoi que ce soit sur ce type d'information (seulement prise en charge en cas de chômage)
Pouvez vous me donner des informations sur votre suite des évènements pour que je puisse gagner du temps et des éclaircissements sur cette situation que je trouve indigne

Merci de votre retour
pepere1975

Par **Asny**, le **10/02/2009** à **19:20**

Dans le même cas que vous !

j'ai contracté 3 crédits depuis 3ans et en Novembre 2008 , je suis licencié pour fin de chantier (alors que mon contrat de travail est en CDI... Je suis dans le bâtiment)
Je m'adresse à Ménafinance et à Facet afin de faire intervenir les assurances respectives .On me répond que je dois être totalement handicapé ou bien décédé afin que l'assurance se "mette en route " .J'ai souscrit à leur assurance au moment des prêts
Au passage ,j'indique que j'étais licencié par mon employeur suite à ma maladie chronique : je suis inscrit ex-Cotorep à taux Pouvez-vous m'informer des démarches à suivre

Par **chaber**, le **13/02/2009** à **06:24**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

ces problèmes d'assurances liées au crédit reviennent souvent: Seul le contrat fait foi (et surtout les exclusions) tant pour les garanties que leurs applications.

Pour asny, il semblerait que le cas de chomages ne soit pas prévu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés